

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2016

CM2016/09/19 : Programme d'actions en vue de lutter contre la pollution de l'air et en faveur de la transition énergétique : la métropole roule propre !

DATE DE LA CONVOCATION : 22 SEPTEMBRE 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA



ETAIENT PRESENTS : Dominique Adenot, Manuel Aeschlimann, Sylvie Altman, François Asensi (jusqu'à 15h51 puis pouvoir donné à Patrice Leclerc), Éric Azière, Marinette Bache (jusqu'à 17h12), Denis Badré, Dominique Bailly, Catherine Baratti-Elbaz (jusqu'à 17h12), Julien Bargeton (jusqu'à 15h25 puis pouvoir donné à Rémi Féraud), Jacques Beaudrier (jusqu'à 15h43), Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, Jacqueline Belhomme, David Belliard (jusqu'à 16h10), Zacharia Ben Amar (jusqu'à 16h45), Jacques-Alain Benisti (jusqu'à 16h25), Éric Berdoati (jusqu'à 15h23 puis pouvoir donné à Frédéric Nicolas), Jean-Didier Berger (jusqu'à 16h08), Sylvain Berrios, Jean-Didier Berthault, Julie Boillot (jusqu'à 17h02 puis pouvoir donné à Claude Goasguen), Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj (jusqu'à 16h46 puis pouvoir donné à Danièle Premel), Geoffroy Boulard (jusqu'à 15h56), Céline Boulay-Espéronnier, Michel Bourgain, Philippe Bouyssou (jusqu'à 16h36), Daniel Breuiller, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros (jusqu'à 17h12), Colombe Brossel (jusqu'à 17h12), Frédérique Calandra (jusqu'à 16h16), Patrice Calmégane, Vincent Capo-Canellas, Gilles Carrez, Luc Carvounas (jusqu'à 16h26), Laurent Cathala (jusqu'à 16h39), Éric Cesari (jusqu'à 17h00), Jacques Chaussat, Hervé Chevreau (jusqu'à 14h51 puis pouvoir donné à Xavier Lemoine), Yves Contassot (jusqu'à 16h44), Jérôme Coumet, Daniel-Georges Courtois, François Dagnaud (jusqu'à 17h12), Stéphanie Daumin, Thierry Debarry, Claire Clermont-Tonnerre (de), Jean-Baptiste Froment (de), Marie-Pierre La Gontrie (de) (jusqu'à 17h12), Grégoire de la Roncière (jusqu'à 15h52 puis pouvoir donné à Jean-Jacques Guillet), Stéphane De Paoli (jusqu'à 16h02), Marielle De Sarnez (jusqu'à 15h27), William Delannoy, Richard Dell'Agnola (jusqu'à 16h49), Tony Di Martino (jusqu'à 16h31 puis pouvoir donné à Marie-Pierre de la Gontrie), Patrick Donath, Patrick Douet, Didier Dousset (jusqu'à 16h31), Carole Draï (jusqu'à 16h29 puis pouvoir donné à Sylvain Berrios), Christian Dupuy (jusqu'à 16h25), Jean-Paul Faure-Soulet, Rémi Féraud (jusqu'à 17h12), Léa Filoche (jusqu'à 17h12), Vincent Franchi, Jean-Christophe Fromantin (jusqu'à 16h33), Afaf Gabelotaud (jusqu'à 17h12), Bernard Gauducheau, Jacques Gautier (jusqu'à 16h36 puis

pouvoir donné à Vincent Franchi), Jean-Michel Genestier, Hervé Gicquel, Christophe Girard (jusqu'à 16h38), Claude Goasguen, Nicole Goueta, Philippe Goujon, Emmanuel Grégoire (jusqu'à 17h12), Jean-Jacques Guillet, Daniel Guiraud (jusqu'à 17h00 puis pouvoir donné à François Dagnaud), Antoine Guiseppone (jusqu'à 16h49), Sakina Hamid, Marie-Laure Harel, Michel Herbillon, Frédéric Hocquard (jusqu'à 17h12), Thierry Hodent, Ivan Itzkovitch, Halima Jemni (jusqu'à 17h12), Philippe Juvin (jusqu'à 16h46), Jean-Claude Kennedy (jusqu'à 16h52), Marie Kennedy (jusqu'à 16h33), Bertrand Kern (jusqu'à 17h12), Olivier Klein (jusqu'à 17h12), Laurent Lafon (jusqu'à 17h03 puis pouvoir donné à François Le Clec'h), Christine Lavarde, Jean-Yves Le Bouillonnet (jusqu'à 17h12), François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Françoise Lecoufle (jusqu'à 15h41), Eric Lejoindre (jusqu'à 16h02), Marie-Christine Lemardeley (jusqu'à 17h12), Xavier Lemoine (jusqu'à 16h32), Michel Leprêtre (jusqu'à 16h50), Séverine Maroun, Hervé Marseille (jusqu'à 16h08), Brigitte Marsigny, Pierre-Yves Martin (jusqu'à 16h33 puis pouvoir donné à Dominique Bailly), Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Fadila Mehal (jusqu'à 16h11), Éric Mehlhorn, Jean-Louis Missika (jusqu'à 17h00), Georges Mothron, Gauthier Mougine, Rémi Muzeau (jusqu'à 16h48 puis pouvoir donné à Thierry Debarry), Christophe Najdovski (jusqu'à 16h50), Frédéric Nicolas, Jean-Marc Nicolle (jusqu'à 17h12), Pascal Noury (jusqu'à 17h12), Patrick Ollier, Didier Paillard (jusqu'à 16h43), Mao Peninou (jusqu'à 17h12), Carine Petit (jusqu'à 16h24), Gilles Poux, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Robin Reda, André Santini, Gilles Savry, Eric Schlegel, Jean-Pierre Schosteck, Marie-Christine Segui, Jean-Yves Senant, Georges Siffredi (jusqu'à 16h39 puis pouvoir donné à Valérie Mayer-Blimont), Sylvie Simon-Deck (jusqu'à 17h12), Anne Souyris, Jean-Pierre Spilbauer, Dominique Stoppa-Lyonnet, Anne Tachène, Michel Teulet, Yves Thoreau (jusqu'à 17h10), Patricia Tordjman, Ludovic Toro, Georges Urlacher, Pauline Véron (jusqu'à 17h12), Dominique Versini (jusqu'à 17h12), Alexandre Vesperini (jusqu'à 15h43 puis pouvoir donné à Manuel Aeschlimann).

ETAIENT REPRESENTES : Marie-Hélène Amiable (pouvoir donné à Jacqueline Belhomme), Pierre-Christophe Baguet (pouvoir donné à Gauthier Mougine), Christiane Barody-Weiss (pouvoir donné à Denis Badré), Françoise Baud (pouvoir donné à Michel Leprêtre), Patrick Braouezec (pouvoir donné à Stéphanie Daumin), Jean-Jacques Bridey (pouvoir donné à Colombe Brossel), Ian Brossat (pouvoir donné à Nicolas Bonnet-Ouladj), Christian Cambon (pouvoir donné à Michel Herbillon), Régis Charbonnier (pouvoir donné à Laurent Cathala), Raymond Charresson (pouvoir donné à Anne Tachene), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir donné à Jean-Paul Faure-Soulet), Gérard Cosme (pouvoir donné à Luc Carvounas), Philippe Dallier (pouvoir donné à Patrice Calméjane), Christian Demuyne (pouvoir donné à Christian Dupuy), Corentin Duprey (pouvoir donné à Olivier Klein), Yvan Femel (pouvoir donné à Marie-Christine Segui), Michel Fourcade (pouvoir donné à Marie-Christine Lemardeley), Sylvie Gerinte (pouvoir donné à Georges Urlacher), Eric Grillon (pouvoir donné à Sakina Hamid), Didier Guillaume (pouvoir à Raphaëlle Primet), Anne Hidalgo (pouvoir donné à Jean-Louis Missika), Christine Janodet (pouvoir donné à Daniel Breuiller), Bruno Julliard (pouvoir donné à Catherine Baratti-Elbaz), Carine Juste (pouvoir donné à Sylvie Altman), Jean-Christophe Lagarde (pouvoir donné à Vincent Capo-Canellas), Jean-François Lamour (pouvoir donné à Daniel-Georges Courtois), Philippe Laurent (pouvoir donné à Bernard Gauducheau),

Marie-Pierre Limoge (pouvoir donné à Claire Mayoly-Florentin), Jacques Maheas (pouvoir donné à Daniel Guiraud), Jacques JP Martin (pouvoir donné à Eric Cesari), Virginie Michel-Paulsen (pouvoir donné à Jacques Gautier), Yves Revillon (pouvoir donné à Nicole Goueta), Laurent Rivoire (pouvoir donné à Laurent Lafon), Azzédine Taïbi (pouvoir donné à Patricia Tordjman), Sylvine Thomassin (pouvoir donné à Bertrand Kern), Martine Valleton (pouvoir donné à Séverine Maroun), Sophie Vally (pouvoir donné à Pascal Beaudet), Laurent Vastel (pouvoir donné à André Santini), François Vauglin (pouvoir donné à Emmanuel Grégoire), Alain Vedere (pouvoir donné à Antoine Guiseppone), Jean-Marie Vilain (pouvoir donné à Stéphane De Paoli), Jean-François Voguet (pouvoir donné à Gilles Poux).

ETAIENT ABSENTS : Patrick Balkany, Jean-Pierre Barnaud, Patrice Bessac, Alain-Bernard Boulanger, Oliver Dosne, Nathalie Fanfant, Stéphane Gatignon, Jean-Jacques Giannesini, François Haab, Eric Helard, Patrick Jarry, Vincent Jeanbrun, Nathalie Kosciusko-Morizet, Franck Le Bohellec, Catherine Lecuyer, Thierry Meignen, Jean-Loup Metton, Joëlle Morel, Jean-Charles Negre, Anne-Constance Onghena, Philippe Pemezec, Corinne Valls.

RAPPORTEUR : Daniel GUIRAUD, Vice-Président

La lutte contre la pollution de l'air constitue un défi environnemental, économique et social majeur. Nos concitoyens respirent en effet un air de mauvaise qualité et un nombre bien trop élevé d'entre eux est exposé à des niveaux de concentration de polluants et de particules fines supérieurs aux seuils recommandés par l'OMS. Alors que la pollution de l'air est responsable chaque année de centaines de milliers de décès dans le monde, dont 48.000 en France, la responsabilité des villes pour préserver la santé des habitants est immense.

L'acuité des enjeux et l'urgence sanitaire plaident pour une intervention résolue et conjointe des autorités compétentes.

La Métropole du Grand Paris, compétente en matière de pollution de l'air, et qui regroupe 131 communes de la zone dense, constitue une échelle pertinente pour engager une action coordonnée et efficace, en partenariat avec les territoires. La Métropole entend prendre toute sa part dans la réduction de la pollution et la mobilisation de la société vers une mobilité décarbonée, et plus généralement la mise en résilience du territoire à travers le « **Pacte Etat / Métropoles** » que le Président Ollier a signé avec le Premier Ministre.

Organisation du premier sommet mondial des villes pour la qualité de l'air « *Cities for air* »

La Métropole a organisé avec la Ville de Paris le premier sommet mondial *Cities for air* le 27 juin dernier, qui démontre l'implication des collectivités dans ce domaine. Il réunissait les représentants de dix villes-monde (Athènes, Bruxelles, Londres, Ljubljana, Montréal, Pékin, Strasbourg, Tokyo, etc) et des experts de l'environnement. Cet événement exceptionnel, ouvert aux citoyens, a reçu le soutien du C40, le réseau des villes pour le Climat, et de 100 Villes Résilientes. A cette occasion a été annoncée la création d'un

Observatoire mondial des villes (GUAPO), en lien avec l'OMS. Il réunira les villes-monde avec pour mission de partager les solutions innovantes pour lutter contre la pollution atmosphérique.

Un partage de connaissances à l'échelle internationale

En présence des Maires d'Athènes et de Ljubljana, ainsi que des représentants de l'OMS et de l'OCDE, Anne Hidalgo et Patrick Ollier ont annoncé la création du premier Observatoire mondial des villes sur la qualité de l'air, en lien avec l'Organisation mondiale de la Santé. Baptisé GUAPO (Global Urban Air Pollution Observatory), il aura pour mission de partager les connaissances disponibles sur la pollution de l'air et ses effets au cœur des villes, d'identifier, de suivre et de diffuser les solutions innovantes pour lutter contre ce fléau.

Cities for air a aussi été l'occasion de rappeler la volonté commune de la Métropole du Grand Paris et de la Ville de Paris de bâtir un plan d'action à l'échelle métropolitaine, qui améliore durablement la qualité de l'air au bénéfice de tous les habitants de ce territoire.

Appel à projet « Villes respirables en 5 ans »

C'est dans cet esprit que la Métropole du Grand Paris s'est très tôt impliquée sur les réflexions liées à la mise en place d'une éventuelle Zone de Circulation Restreinte (ZCR), suite à l'annonce du plan parisien de lutte contre la pollution de l'air, au sein d'un comité d'animation composé de la Ville de Paris, des départements des Hauts-de-Seine, de Seine Saint Denis, et du Val de Marne, des anciennes communautés d'agglomération Plaine Commune, Grand Paris Seine Ouest, Est Ensemble, et Val de Bièvre, ainsi que la mission de préfiguration, devenue Métropole du Grand Paris.

Plusieurs réunions techniques et politiques, ainsi que deux conférences métropolitaines, ont permis de définir un plan d'action qui permettrait de préfigurer une éventuelle ZCR. Le plan d'action comporte trois volets : compléter les études existantes, définir les mesures d'accompagnement, et réaliser un plan de communication et d'information. Ces mesures ne peuvent s'envisager que dans le cadre d'un travail approfondi et d'une concertation ambitieuse avec les services de l'Etat, toutes les collectivités concernées et en premier lieu les maires, les acteurs économiques et les habitants qui sont les premiers concernés.

Dans ce cadre, la candidature de la Métropole du Grand Paris a été retenue lauréate de l'appel à projet « Villes respirables en 5 ans » du Ministère de l'Ecologie, ce qui permettra de bénéficier d'un accompagnement technique et financier des services de l'Etat.

La Métropole participe activement à la révision du plan de protection de l'atmosphère conduite par le préfet de région, et particulièrement au groupe de travail « collectivités » animé par le Département du Val-de-Marne et l'association des maires d'Île-de-France.

Le Plan Climat-air-énergie métropolitain

Compétente par la loi pour lutter contre la pollution de l'air, la Métropole du Grand Paris a lancé, dès le 23 mai dernier, sous l'impulsion de son Président, Patrick Ollier, et du Vice-Président à la Stratégie environnementale, Daniel Guiraud, son Plan Climat air énergie métropolitain, premier document stratégique permettant de faire converger et d'engager les actions concrètes ses 131 communes. Le travail est résolument engagé avec les territoires, pour aboutir avant fin 2017.

Une aide financière pour des véhicules « propres »

Dans le cadre de notre compétence en matière de lutte contre la pollution de l'air, la Métropole du Grand Paris propose à l'occasion de ce conseil une aide financière visant à aider les particuliers, à remplacer leur véhicule thermique ancien par un véhicule « propre » (électrique, hydrogène ou hybride essence), ou leur deux-roues-thermique par un deux-roues électrique ou un vélo à assistance électrique.

Cette aide, d'un montant de 5 millions d'euros, sera octroyée aux mille premières demandes. Il est proposé aux maires de relayer ce dispositif auprès des habitants, et une action spécifique sera menée par la Métropole à destination des personnes et salariés modestes.

Dans un second temps, ce dispositif pourrait s'adresser à des jeunes conducteurs pour l'acquisition d'un véhicule propre, sous réserve de conditions de ressources qui doivent être définis par un groupe de travail de la métropole.

Par ailleurs, des démarches ont été entreprises auprès de la Présidente du conseil régional pour que le conseil métropolitain soit autorisé à étendre cette aide aux artisans, en complémentarité des actions que la Région mène à l'échelle de l'Île-de-France et en vertu du principe de subsidiarité. En effet, s'agissant d'une aide économique relevant de l'article L.1511-2 du Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire que le conseil régional d'Île-de-France délibère sur ce régime d'aide, ou le délègue à la métropole par convention.

D'autres mesures seront précisées prochainement :

- la mise en place d'un plan vélo métropolitain permettra de raccorder les pistes cyclables existantes et de créer un véritable réseau ;
- le soutien à l'innovation avec l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » qui répond aux enjeux environnementaux et de résilience à travers les projets d'aménagement et d'urbanisme innovants qui seront retenus le 10 octobre prochain ;
- la mise en place du fonds air bois, en partenariat avec l'Ademe, qui vise à remplacer les chauffages au bois anciens et polluants par des appareils propres et plus performants.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5219-1

Vu le Code de l'environnement

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

APRES EN AVOIR DELIBERE

CREE une aide financière visant à aider les particuliers à remplacer leur véhicule thermique ancien par un véhicule « propre » (électrique, hydrogène, hybride essence ou GNV), ou leur deux-roues-thermique par un deux-roues électrique ou un vélo à assistance électrique.

DIT que cette aide est octroyée aux particuliers, personnes physiques dont la résidence est située sur le territoire de la Métropole, dans les cas suivants :

- remplacement d'un véhicule immatriculé jusqu'au 31 décembre 1996 et détenu depuis au moins un an, par un véhicule électrique, hydrogène, hybride essence ou GNV, classé A par l'Ademe. Ce véhicule peut être neuf ou d'occasion de moins de 5 ans. Il peut être l'objet d'une acquisition ou d'un contrat de location longue durée ou location avec option d'achat ;
- remplacement d'un deux-roues-thermique immatriculé jusqu'au 31 mai 2000 et détenu depuis au moins un an par un deux-roues électrique. Le deux-roues électrique peut être neuf ou d'occasion de moins de 5 ans.
- remplacement d'un deux-roues-thermique immatriculé jusqu'au 31 mai 2000 et détenu depuis au moins un an par un vélo à assistance électrique. Par vélo à assistance électrique on entend les « cycles à pédalage assisté », à deux ou trois roues, définis à l'article R311-1 du Code de la Route et répondant à la norme NF EN 15194+A1 Janvier 2012.

PRECISE qu'un seul véhicule est subventionnable par ménage (même nom, même adresse) au titre du présent dispositif.

FIXE le montant de cette aide à:

- pour le remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule « propre », 25% du prix d'achat du véhicule hors option et hors bonus éventuel de l'Etat. Ce montant est plafonné à 5 000€ TTC ;

- pour le remplacement d'un deux-roues motorisé thermique par un deux-roues motorisé électrique, 25% du prix d'achat du véhicule. Ce montant est plafonné à 1 000€ TTC ;
- pour le remplacement d'un deux-roues motorisé thermique par un vélo à assistance électrique, 25% du prix d'achat du véhicule. Ce montant est plafonné à 500€ TTC.

Dans le cas d'une location longue durée ou location avec option d'achat du véhicule d'une durée supérieure à 36 mois, le montant sera calculé sur la base du montant total du contrat de location souscrit (hors option et hors bonus éventuel de l'Etat). L'aide sera versée en deux fois : 50% de l'aide sera versée dès l'acceptation du dossier du demandeur, puis les 50% restant sur présentation de la 24^{ème} quittance mensuelle du loyer du véhicule.

DELEGUE au Bureau les décisions d'attribuer les aides dans le cadre du règlement dont le modèle est joint à la présente délibération, dans la limite des mille premiers dossiers, pour un montant total d'aides allouées de 5 millions d'euros sur la mandature et des crédits inscrits au budget chaque année.

DIT qu'un bilan de ce dispositif sera réalisé chaque année dans le cadre du rapport de développement durable.

DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement » du budget, au titre de l'année 2016 où les crédits nécessaires sont disponibles et des années suivantes sous réserve des décisions de financement.

ADOpte A LA MAJORITE :

- **159 VOIX POUR**
- **28 ABSTENTIONS**

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER

Député-Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre